

GARANTIE LIMITÉE Freins à ressort

Bendix Commercial Vehicle Systems LLC (« l'entreprise ») garantit pièces et main-d'œuvre à l'acheteur d'origine les freins à ressort suivants de Bendix® vendus par l'entreprise, pendant les périodes indiquées dans ce tableau et selon la première occurrence.

	Utilisation	
Type de produit	Service normal Tracteur et remorque de ligne, camion inter-États/inter-provinces, ramassage et livraison (carrosserie cargo), camion interurbain, autobus nolisé/inter-États/ inter-provinces (navette ou autocar affrété), autocaravane, voiture de pompiers	Service intense Autobus scolaire, autobus urbain, remorque à ordures, camion-benne, camion-malaxeur, véhicules forestiers ou miniers, tracteur de manœuvre, autres véhicules à utilisation non classique
Récepteur de service Bendix® – Pour freins à disque pneumatiques et freins à tambour de base	Période de garantie 3 ans 300 000 milles (480 000 km) 10 800 heures	Période de garantie 1 an 100 000 milles (160 000 km) 3 600 heures
Récepteur de freinage combiné Bendix®		
Modèle à deux diaphragmes de frein à ressort (DDSB) Bendix®		
Récepteurs de frein à ressort Bendix® EverSure® et EnduraSure® – Pour freins à disque pneumatiques et freins à tambour de base	Période de garantie 4 ans Milles/km illimités Heures illimitées	Période de garantie 2 ans 200 000 milles (320 000 km) 7 200 heures
Récepteur de frein à ressort Bendix® EnduraSure®- Pro	Période de garantie 6 ans Milles/km illimités Heures illimitées	Période de garantie 4 ans Milles/km illimités Heures illimitées

La garantie limitée ne couvre pas les défectuosités ni les dommages causés par les facteurs suivants : un abus, une mauvaise utilisation, des débris routiers, les accidents, une mauvaise installation ou maintenance, un manque d'entretien, ou un usage non conforme dans le véhicule, non autorisé par Bendix Commercial Vehicle Systems, ou qui ne satisfait pas aux normes et aux directives de Bendix.

Produit:

Le produit dit défectueux doit être retourné franco de port par le concessionnaire de l'équipement d'origine (EO) ou par le distributeur agréé de Bendix dans un délai de (30) jours à partir de la découverte du défaut. **Les réparations non autorisées annuleront cette garantie limitée.**

Bendix examinera le produit et prendra la décision finale à son sujet, à savoir s'il est couvert ou non par les conditions de la présente garantie limitée. Si la réclamation est admissible, Bendix ne devra, à la seule discrétion de l'entreprise, que réparer le produit défectueux ou le remplacer. La période de garantie de la pièce de rechange équivaudra à la durée restante de la garantie d'origine (période, kilométrage ou heures, selon la première occurrence).

Main-d'œuvre:

Les premiers douze (12) mois, 100 000 milles (160 000 kilomètres) ou 3 600 heures, selon la première occurrence, l'entreprise remboursera les coûts de main-d'œuvre selon son taux de main-d'œuvre actuel, appliqué au nombre d'heures préétabli dans le Calendrier de dépose et de remplacement (BW1322) lors de l'installation du produit défectueux.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, FORMELLES OU IMPLICITES, PAR EFFET DE LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. BENDIX COMMERCIAL VEHICLE SYSTEMS LLC NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PROGRESSIFS, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS LES COÛTS SUBIS EN RAISON D'UN APPEL DE SERVICE, D'UN REMORQUAGE OU D'UN TEMPS DE PANNE.